

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 15 octobre 2026, à 18 h 30, à l'église, au 1845, chemin du Village, à Saint-Adolphe-d'Howard.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, avant que le Conseil municipal rende sa décision concernant les demandes de dérogation mineure suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : N° 2025-0156

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

1414 chemin Lapointe, lot 3 958 251

NATURE ET EFFETS : La demande de dérogation mineure (no 2025-0156) **vise à autoriser** la construction d'un garage détaché, localisé à une distance d'au moins 3 mètres de la ligne avant du terrain.

Alors que l'article 114 du règlement de zonage (no 634) prescrit : « *Tout garage [...] doit être situé [...] à une distance d'au moins cinq (5) mètres d'une ligne avant [...]* »

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard, le 10 septembre 2026.



Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil municipal)

Je soussigné Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché et publié une copie de l'avis public ci-haut, le 10 septembre 2026, aux emplacements suivants : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité (www.stadolphedhoward.qc.ca).

EN FOI DE QUOI, je délivre le certificat de publication, le 10 septembre 2026.



Réal Brassard, Directeur général et Greffier-trésorier